

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF769

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	220 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Aide d'urgence pour les Territoires palestiniens (ligne nouvelle)	220 000 000	0
TOTAUX	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent créer un nouveau programme d'urgence pour la Palestine intitulé comme suit : « Aide d'urgence pour les Territoires palestiniens ».

Alors que la situation du peuple palestinien est critique depuis 76 ans, elle n'a fait qu'empirer depuis le 7 octobre 2023. Ainsi, en une période d'un an, le Bureau de la coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont déjà fait état de plusieurs centaines de nouveaux foyers de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, toujours instaurés à la suite d'épisodes de violence, souvent mortels, puisqu'au moins 695 Palestiniens ont été tués à la suite d'opérations de colonisations. Les Palestiniens déplacés n'ont aucune autre option que de rejoindre les camps de réfugiés de la région, rejoignant tous les autres déplacés depuis 1948. Cette situation, cumulée à la catastrophe humanitaire en cours à Gaza, qui a déjà coûté la vie à plus de 42 409 personnes et en a blessé 99 013, et aux intentions affichées par de hauts responsables israéliens d'y éradiquer la présence palestinienne, au point que la Cour International de Justice a reconnu un risque génocidaire, ne fait que cultiver un sentiment de haine et de vengeance qui contribue à plonger la région dans une spirale de violence sans fin. La Palestine est actuellement plongée dans une crise humanitaire sans précédent.

Les efforts de la France vis-à-vis de la Palestine doivent donc être redoublés pour être à la hauteur des besoins du peuple palestinien et pour assurer la paix dans la région. La France a porté son aide à la Palestine à 100 Millions d'euros en 2023. Elle compte la porter à 220 millions d'euros pour 2025. Au vu des nécessités du peuple Palestinien, nous proposons donc de doubler l'effort de la France en 2025 en créant un nouveau programme prévoyant une aide directe d'urgence à la Cisjordanie et à Gaza à hauteur de 220 Millions d'euros. Cette aide conséquente vise à répondre aux demandes de l'ONU et de diverses ONG, qui considèrent que l'aide actuelle, notamment à destination de Gaza, est largement insuffisante.

Cet amendement propose donc d'abonder de 220 000 000 € les crédits (en AE et CP) à un nouveau programme « Aide d'urgence pour les Territoires palestiniens ». Ainsi, il propose de réduire d'un montant correspondant à 220 000 000 € l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Nous appelons le gouvernement à lever le gage.